Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260224-DECISION01-DE

MAIRIE
de

Neulliac

56300 (Morbihan)

DECISION DU MAIRE N° 1/2026

Maison de santé pluridisciplinaire
Avenant supplémentaire n° 1 au marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé
Lot n° 11- Electricité courants forts et faibles

Le maire de Neulliac,

Vu :
Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Code de la Commande Publique,
La délibération n° 03-28/07/2025 du 28/07/2025 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de la maison de santé,
Le marché de travaux conclu avec l'entreprise SVAE, Parc d'activités La Niel, 4 rue de la Niel 56300 PONTIVY pour le lot n° 11 – électricité courants forts et faibles
Le projet d'avenant n° 1 présenté,

CONSIDÉRANT :

- Que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires en cours d'exécution du chantier,
- Que ces prestations complémentaires concernent notamment le rajout de chapes,
- Que ces modifications n'altèrent pas l'économie générale du marché mais permettent d'assurer la bonne réalisation du projet,
- Que l'avenant n° 1 entraîne une **augmentation du montant du marché de 1 465,00 € HT**, soit un nouveau montant total du lot porté à **81 365,00 € HT**,
- Que cet avenant est conforme aux dispositions du Code de la Commande Publique,

DECIDE :

Article 1: de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé – **lot n° 11 – électricité courants forts et faibles** avec l'entreprise **SVAE** de Pontivy pour un montant supplémentaire de **1 465,00 € HT**, soit **1 758,00 € TTC** ainsi que tous les documents s'y rapportant..

Article 2 : de fixer le nouveau montant total du marché du lot n° 11 à **81 365,00 € HT**, soit **97 638,00 € TTC**.

Neulliac, le 24 février 2026
Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE de NEULLIAC 56 (Morbihan)

Ampliation de la présente sera adressée à :
Sous-Préfecture de Pontivy.
Monsieur le Trésorier de Pontivy
SVAE de Pontivy